



PA21-LA RÉGLEMENTATION DES PRODUITS ÉNERGÉTIQUES ET FISCALITÉ ÉNERGÉTIQUE FRANÇAISE

Organisation

Durée : 14 heures

Mode d'organisation : Mixte

Contenu pédagogique



Public visé

Collaborateurs des services Douane et fiscalité, équipes logistiques, comptabilité, chefs de dépôt, déclarants, etc. dans le secteur des produits énergétiques.



Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- comprendre les notions propres aux produits énergétiques ;
- maîtriser les principales procédures et régimes douaniers ;
- mettre en pratique les particularités de la réglementation douanière/accises applicable aux produits énergétiques.



Description

I. INTRODUCTION

- Présentation de l'intervenant, son parcours
- Tour de table des participants
- Points abordés
- Déroulement de la formation et consignes

I. L'ADMINISTRATION DES DOUANES FRANÇAISE

- Missions
- Organisation
- Enjeux

II. LE REGIME GENERAL D'ACCISES ET DES ALCOOLS

A - Cas des huiles minérales

- Les Intervenants, l'Agrément,
- La circulation sous régime suspensif (en national, en intra EU et cas de la livraison directe/splitting), Le DAE et Gamma
- La circulation en droits acquittés
- La circulation des Additifs

B - Cas des alcools (stockage de l'éthanol, pur ou additivé, produits destinés au laboratoire, etc.)





Synthèse "Je retiens" + Cas pratiques

III. DROITS DE DOUANE SUR LES HUILES MINERALES

- L'importation d'huiles minérales
- L'origine préférentielle/La destination particulière dans le cadre du traitement défini
- Les suspensions tarifaires
- Les sanctions économiques applicables aux produits énergétiques
- Les applicatifs douaniers : DELTA G (focus Delta I/E), SOPRANO
- Le contrôle des déclarations en douane par les opérateurs
- Les garanties douanières associées

Synthèse "Je retiens" + Cas pratiques

IV. LA FISCALITÉ APPLICABLE AUX PRODUITS ÉNERGÉTIQUES ET AUX ALCOOLS

- Classement des Produits Énergétiques
- Le Précompte TVA
- Calcul et Paiement des droits et taxes
- Remboursement des droits et taxes
- Reprise sur stocks
- Régionalisation de la TICPE
- Les Biocarburants et la TIRUERT
- La TGAP Emissions Polluantes

Synthèse "Je retiens" + Cas pratiques

V. LES RÉGIMES PRIVILEGIÉS

- Avitaillement Maritime, aérien et fluvial
- Double Usage
- Fabrication de produits minéraux non métalliques
- Production d'Electricité
- L'Usage autre que carburant ou combustible
- Produits sous condition d'Emploi
- Le Gazole non routier + GNR Agricole

Synthèse "Je retiens" + Cas pratiques

VI. LES RÉGIMES DOUANIERS ET FISCAUX

- Les régimes douaniers suspensifs
- Les régimes fiscaux suspensifs (Usines exercées, Entrepôt fiscal de stockage, Entrepôt Fiscal de Stockage de Produits Énergétiques, Entrepôt Fiscal de Carburant d'aviation, etc.)
- Les régimes fiscaux post mises à la consommation - dépôts spéciaux (DSCM, SSCM, DSCA, SSCA)

Synthèse "Je retiens" + Cas pratiques

VII. L'ORGANISATION EN DOUANE D'UNE SOCIÉTÉ PÉTROLIÈRES

- Procurations, cautions, autorisations, habilitations douanières
- Savoir mettre en place un nouveau flux

Synthèse "Je retiens" + Cas pratiques



VIII. CONTENTIEUX ACCISES ET NÉCESSITE D'UNE BONNE GOUVERNANCE

- Prescription, panorama des typologies de contrôles constatés par la profession, comment gérer un contentieux accises, les grandes phases d'un contentieux.
- Nécessité d'une bonne gouvernance pour un meilleur pilotage et suivi de son activité douanière et accises

Synthèse "Je retiens" + Cas pratiques



Prérequis

Aucun prérequis.

Préconisations : Avoir déjà exercé dans le secteur des produits énergétiques depuis au moins deux ans.

L'ODASCE reste à votre disposition pour toute aide au positionnement pédagogique au 01 55 34 76 80 ou contact@odasce.org.



Modalités pédagogiques

- Exposé alternant théorie et explications pratiques
- Echanges en groupe : Questions/réponses orales
- Activités : Quiz (avec correction orale et écrite) + Cas pratiques (avec correction orale et écrite)



Moyens et supports pédagogiques

Diaporama électronique projeté et support pédagogique transmis en version électronique à chaque participant.



Modalités d'évaluation et de suivi

Pendant ou à l'issue de la formation, le participant devra remplir, de manière nominative, un questionnaire d'évaluation des acquis de connaissances.